

Déclaration préalable

CSEE du 28 Mai 2020

 A plusieurs reprises, la CFE CGC Orange a souligné que L'Entreprise Orange était très différente des autres grandes entreprises du CAC40.

Depuis le 17 Mars, notre réseau a démontré sa force et ses qualités d'être à la hauteur et même plus. Le confinement a également prouvé que **les salariés** de nos boutiques, des back-offices UI, ADRC ou DOMP se sont **mobilisés pour servir nos clients**. Ils ont tous assuré **le soutien** nécessaire au confinement de nos clients pour modifier ou parfaire leur équipement structurant.

Comment peut fonctionner un plateau service client s'il n'y a pas de PPP pour la gestion des moyens et des flux ?

Comme toujours **l'appel à l'entraide a bien été entendu et accepté par les salariés**. Hélas, toutes les demandes n'ont pas été satisfaites à leur grand désarroi.

Pour tous ces collègues, l'activité n'a jamais cessé, elle s'est même intensifiée...

Pourtant une trop grande majorité est exclue des mesures de reconnaissances annoncées par notre PDG. (Primes PCA, Part variable garantie...)

Sur le périmètre AE, l'effet d'annonce de DEF sur 30 % de remise sur les objectifs, est une énième boutade. Il en résulte une véritable incompréhension des acteurs concernés :« -30% par rapport à quoi ? » s'interrogent nos collègues.

Depuis cette annonce, **les manager sont devenus des assistants sociaux** qui s'en prennent plein « la tronche » devant des salariés « **dégoutés, comptant pour rien et pas reconnus** ». Personne ne souhaite une deuxième vague, mais posez-vous la question qu'elle serait la réaction de ces salariés désabusés ?

Les salariés de la DORM veulent connaître le véritable message transmis par leur entreprise par de telles non-reconnaissances ?

Monsieur le Président du CSEE de la DORM, que comptez-vous faire pour les laisser pour compte ? Pour ceux qui ont mis de côtés leurs enfants afin de servir l'entreprise ? Pour les managers qui ont effectués des heures les soirs et week-end parfois ?

- Autre sujet qui fâchent les salariés, les conditions de travail en télétravail Alors comme cela, sans directive du national, rien ne peut se faire en local. Eh ben l'agilité, le bon sens dans tout cela, c'est fini à la DORM ? Avez-vous entendu les appels des salariés pour faciliter leurs conditions de télétravail ?
 - Alors que sur leur lieu de travail habituel, les salariés ont tous un fauteuil sans pour autant fournir un certificat médical le justifiant.
 - En télétravail, ils doivent le fournir pour avoir cet assise, **cela devient inquiétant**, cela voudrait dire que le télétravail continu favorise les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)! Il est donc clair qu'il y a urgence, **ne pas attendre le 2 juin pour que soit pris en compte les actions de préventions** pour réduire ces risques.
- Enfin, La CFE-CGC Orange ne comprend pas le fonctionnement actuel des ASC.
 En effet, nous notons que tout est à l'arrêt depuis de nombreux mois, expliqué par la mise en place du bureau, des commissions et de la crise Covid. Mais quand arriveront les prestations dites « bouquet » ?

Suite à notre abstention du CSEE du 23 Avril à propos du faible montant de la prestation Fête des Mères/Pères, nous proposons une résolution allant dans l'intérêt de tous les salariés. **Nous en appelons donc au sens des responsabilités** afin que tout soit mis en œuvre **pour débloquer la situation devenue insoutenable pour un grand nombre d'ouvrants droits.**

Je vous remercie pour votre écoute